

2004

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Essilor International sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le Mercredi 5 mai 2004, à 11 heures, au siège social : 147 rue de Paris, à Charenton-le-Pont (94220), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Pour le cas probable où le quorum ne serait pas atteint, une seconde Assemblée se réunira sur le même ordre du jour le

**VENDREDI 14 MAI 2004
À 10 H 30**

au Centre de Conférence du Palais de la Bourse, Place de la Bourse, entrée principale rue Vivienne, PARIS 2^e.



ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de l'exercice 2003 et sur la gestion du Groupe, y compris le rapport du Président article 117 de la loi N° 2003-706 du 1^{er} août 2003 ;
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription et d'achat d'actions ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2003 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2003 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les procédures comptables et financières de contrôle interne ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et des comptes consolidés ;
- Affectation et répartition des résultats ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Autorisation à donner au conseil en vue de faire racheter par la Société ses propres actions, en direct ou par utilisation de produits dérivés ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le droit de participer ou de se faire représenter à l'Assemblée sera subordonné :

- Pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de leurs actions dans les comptes de la société deux jours au moins avant la date de la réunion ;
- Pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, deux jours au moins avant la date de la réunion, à la banque ci-après : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, B.P. 81236 - 44312 NANTES Cedex 3, du certificat d'immobilisation délivré par le teneur du compte. *En raison des nouvelles dispositions légales, cette période de deux jours d'immobilisation des titres n'entraîne plus pour autant de blocage des titres ainsi immobilisés.*

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions ordinaires, a le droit d'assister à la réunion. Si telle est votre intention, vous voudrez bien solliciter (1) au préalable et le plus rapidement possible, une **carte d'admission** qui devra être présentée à l'entrée de la salle.

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette Assemblée, vous voudrez bien utiliser le formulaire ci-joint de vote par procuration ou par correspondance en nous le retournant rempli et revêtu de votre signature.

Nous vous rappelons que le vote par procuration est exclusif du vote par correspondance et réciproquement.

Restant à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information, nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments distingués.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(1) SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Service des Assemblées,
32 rue du Champ de Tir, B.P. 81236 - 44312 NANTES Cedex 3

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE ET DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE DE L'EXERCICE 2003

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion, du rapport de gestion du groupe du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de la société-mère, sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et sur les procédures de contrôle interne en matière comptable et financière, approuve les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne pour ledit exercice quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU BÉNÉFICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition des résultats telles qu'elles lui sont présentées par le Conseil d'Administration. Elle donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à la mise en paiement d'un dividende de 0,56 euro pour chacune des 102 740 108 actions ordinaires de 0,35 euro de nominal ayant droit au dividende, auquel sera attaché un avoir fiscal de 0,28 euro sur la base d'un avoir fiscal à 50%.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 18 mai 2004.

Dans l'hypothèse où à cette date, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant correspondant au dividende non versé sera affecté au report à nouveau.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes nets mis en paiement au titre des trois derniers exercices et les impôts payés d'avance y afférents se sont élevés aux sommes suivantes :

Exercice	2002	2001	2000
Actions ordinaires	102 683 613	101 075 891	9 873 361
Dividende net	0,50*	0,41*	3,90
Impôt payé d'avance	0,25*	0,20*	1,95
Rémunération globale	0,75*	0,61*	5,85
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	53 392
Dividende net	-	-	4,02
Impôt payé d'avance	-	-	2,01
Rémunération globale	-	-	6,03

*Après division du titre par 10 en 2001.

TROISIÈME RÉSOLUTION

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations ou conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve les opérations ou conventions mentionnées dans le rapport susvisé.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de M. Xavier FONTANET vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une durée de trois années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de M. Robert COLUCCI vient à expiration ce jour, décide de ne pas renouveler ce mandat et nomme M. Louis LESPERANCE pour une durée de trois années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

SIXIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant la démission de son mandat d'administrateur de M. Alain-Claude MATHIEU, nomme M. Jean-Pierre MARTIN pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

SEPTIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prenant acte qu'après le décès de Monsieur René THOMAS le Conseil d'Administration n'a pas coopté d'administrateur en remplacement, décide de nommer de M. Yves CHEVILLOTTE pour une durée de trois années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

HUITIÈME RÉSOLUTION

JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 165 000 euros le montant global des jetons de présence à verser au Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2004 et des exercices suivants jusqu'à décision modificative prise par une assemblée générale ultérieure.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat.

L'Assemblée Générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment, soit en vue de régulariser les cours, soit en vue de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opération de croissance externe, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions au profit du personnel et des

dirigeants du Groupe, soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière, notamment en vue de leur annulation.

L'Assemblée Générale décide de fixer le prix maximum d'achat par Action ordinaire à 70 euros, et le prix minimum de revente par Action ordinaire à 30 euros sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital social.

Les acquisitions effectuées devront respecter les règles prévues par le règlement de la commission des opérations de bourse n° 98-03, en ce qui concerne les conditions et les périodes d'interventions sur le marché.

L'Assemblée Générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être payés et effectués par tous moyens sur un marché réglementé, ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place de stratégies optionnelles) et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, lequel pourra déléguer, à l'effet d'arrêter tous programmes, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de la commission des opérations de bourse, du conseil des marchés financiers et de tous organismes de son choix et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

DIXIÈME RÉSOLUTION

POUVOIRS POUR L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance pour faire tous dépôts et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

RÉSULTATS 2003 DU GROUPE ESSILOR

En millions d'euros	2003	2002	variation
Chiffre d'affaires	2116,4	2138,3	- 1,0 %
Résultat d'exploitation	364,9	340,6	+ 7,1 %
Marge opérationnelle	17,2 %	15,9 %	-
Charges hors exploitation nettes	14,9	26,2	- 43,1 %
Résultat courant	316,4	277,7	+ 13,9 %
Résultat net (part du groupe)	200,3	182,4	+ 9,8 %
Bénéfice net par action (en euros)	1,98	1,82	+ 8,8 %

Essilor a réussi, dès le début de l'année, à s'adapter à un contexte géopolitique et économique difficile et a réalisé pour l'ensemble de l'exercice 2003 une excellente performance. Celle-ci conforte la stratégie d'innovation ainsi que la politique produit et service du groupe tout en lui permettant d'enregistrer de nouveaux gains de parts de marché.

Conformément à ses objectifs, Essilor a repris un rythme de croissance externe soutenu et accueilli 14 sociétés au sein du groupe. Cette politique n'a pas empêché Essilor de se désendetter et de terminer l'exercice 2003 avec un bilan renforcé.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 2,116 milliards d'euros. Il est en baisse de 1 % due à un fort effet de change, lié principalement à l'évolution du dollar américain. Hors change, le chiffre d'affaires consolidé d'Essilor a progressé de 7,8 % en 2003.

La croissance en base homogène (+ 4,3 %) a subi les effets d'un premier semestre difficile en Amérique du Nord et en Asie, mais s'est redressée au second semestre grâce à une amélioration de l'activité au troisième trimestre suivie d'une accélération au quatrième trimestre, notamment en Allemagne et aux États-Unis. Le mix produit d'Essilor a crû au premier comme au second semestre.

La montée en puissance de l'effet de périmètre au cours de l'année (+ 3,5 % au total) est le résultat de l'intégration des acquisitions réalisées en 2003. Celles-ci ont apporté un chiffre supplémentaire de 74,5 millions d'euros en 2003.

Le résultat d'exploitation atteint 364,9 millions d'euros, en croissance de 7,1 % par rapport à 2002. Hors effet de change, il progresse de 16,4 %.

La marge opérationnelle progresse de 1,3 points et s'établit à 17,2 %, dépassant largement l'objectif de 16 % que le groupe s'était fixé en 2003.

Cette forte progression provient :

- de l'augmentation de la marge brute et d'une bonne maîtrise des coûts d'exploitation,
- d'une progression de la rentabilité, hors effet de change, dans toutes les zones géographiques du groupe, y compris aux États-Unis qui, malgré une année difficile, ont respecté leur plan d'amélioration de la profitabilité,
- d'une amélioration sensible des résultats de Transitions,
- du surplus exceptionnel de croissance des résultats des sociétés allemandes (Essilor Allemagne et Rupp und Hubrach) en fin d'année.

Les charges hors exploitation ont atteint 14,9 millions d'euros contre 26,2 millions d'euros en 2002. Elles ne prennent plus en compte VisionWeb (- 5,1 millions d'euros en 2003) consolidée par mise en équivalence.

En millions d'euros	2003	2002	variation
Charges hors exploitation (chiffre publié)	- 14,9	- 26,2	-
dont profit comptable*	-	+ 8,2	-
dont VisionWeb	-	- 6,1	-
Charges hors exploitation en base comparable	- 14,9	- 28,3	- 47,3 %

* Généré par l'augmentation de capital du groupe Bacou-Dalloz en mai 2002, dans lequel Essilor détient une participation minoritaire.

Les charges hors exploitation comprennent essentiellement :

- le provisionnement des charges liées à la fermeture de l'usine de Floride aux États-Unis en 2004 (9,6 millions d'euros),
- des coûts de restructuration et de réorganisation pour accroître l'efficacité des activités en Europe et aux États-Unis (2,4 millions d'euros).

À noter que le groupe a réalisé un produit exceptionnel (4,5 millions d'euros) sur la vente d'un immeuble de bureaux en région parisienne.

Le résultat courant s'établit à 316,4 millions en hausse de 13,9 % grâce à la diminution des charges financières suite à une forte réduction de la dette nette.

Le résultat net part du groupe a cru de 9,8 % à 200,3 millions d'euros. Le bénéfice net par action ressort à 1,98 euro (+ 8,8 %).

Les ressources d'exploitation ont atteint le niveau record de 349 millions d'euros, les investissements industriels se sont montés à 149,4 millions d'euros, soit 7 % du chiffre d'affaires, et les investissements financiers à 150,2 millions d'euros.

L'ensemble de ces éléments a permis de diminuer la dette nette de 65,7 millions d'euros au cours de l'exercice. La dette nette représente 97,4 millions d'euros à fin 2003 et le ratio dette nette / capitaux propres se situe à 8 %.

PERSPECTIVES 2004

En 2004, Essilor poursuivra le développement mondial du verre progressif Varilux® Ipseo™, du traitement Cizal® Alizé™, tous deux lancés fin 2003, ainsi que l'extension de ses gammes de verres à haut et très haut indices. Les efforts engagés dans les verres solaires seront également poursuivis afin de développer des gammes de verres correcteurs pour toutes les formes de montures solaires.

En ce début d'année, il est à prévoir un recul des ventes des filiales allemandes, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la suppression du remboursement des verres en Allemagne.

Cependant, pour l'ensemble du groupe, la croissance organique du chiffre d'affaires devrait se situer autour de 5 % auquel s'ajoutera l'effet positif de l'entrée dans les comptes des quatorze acquisitions réalisées en 2003.

En 2004 encore, Essilor poursuivra sa politique d'acquisition ciblée ainsi que les efforts de productivité engagés dans chaque activité et sur chaque continent.

RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	2003	2002	2001	2000	1999
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	35 959	35 939	35 377	32 399	32 251
Nombre d'actions ordinaires existantes*	102 740 108	102 683 613	101 075 891	10 569 681	10 521 329
Dont Actions Propres*	1 269 837	1 450 645	1 000 000	741 027	0
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)	0	0	0	56 418	56 418
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	650 196	637 588	576 496	589 808	539 810
Résultat avant impôt et charges calculées (Amortissements et provisions)	190 554	196 165	83 039	139 985	102 734
Impôt sur les bénéfices	10 611	4 889	2 773	14 479	7 914
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	143 803	149 247	85 606	105 588	89 528
Résultat distribué	56 823	50 616	41 031	38 721	35 971
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres*	1,77	1,89	0,80	12,70	8,96
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres*	1,42	1,47	0,86	10,68	8,46
Dividende net attribué à chaque action ordinaire*	0,56	0,50	0,41	3,90	3,40
Dividende net attribué à chaque action à dividende prioritaire (sans droit de vote)	0	0	0	4,02	3,52
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 529	3 487	3 475	3 575	3 533
Montant masse salariale de l'exercice	118 661	116 276	111 050	107 619	104 415
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	54 879	52 465	48 671	49 470	47 589

* En 2001, nombre d'actions multiplié par dix, suite à la division par dix de la valeur de chaque titre.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS ET / OU DE CARTE D'ADMISSION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 MAI 2004 SUR 1^{re} CONVOCATION ET DU 14 MAI 2004 SUR 2^e CONVOCATION

Je soussigné :

Prénom et NOM : _____

ADRESSE : _____

Propriétaire de _____ actions Essilor International sous la forme :

_____ nominative,

_____ au porteur, inscrites en compte chez (1) : _____

demande que me soient adressés :

- conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, et en vue de l'Assemblée Générale, les **DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS** visés par l'article 135 dudit décret,
- une **CARTE D'ADMISSION** me permettant d'assister à l'Assemblée.

A _____ le _____ 2004

Si vous désirez recevoir les documents et renseignements et/ou la carte d'admission, la demande doit être adressée exclusivement à :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Service des Assemblées
32 rue du Champ de Tir, B.P. 81236 – 44312 NANTES Cedex 3

NOTA - En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les Actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés à l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des Assemblées d'Actionnaires ultérieures.

(1) Indication de la banque, de l'établissement financier et de l'agent de change teneur de comptes



ESSILOR INTERNATIONAL
(Compagnie Générale d'Optique)
147, rue de Paris - 94227 Charenton cedex
712 049 618 R.C.S CRÉTEIL
Société Anonyme au capital de 35 959 037,80 €
www.essilor.com